



*Communiqué commun du 3 décembre 2019*

**Projet de parc éolien de Bel Coster  
Les organisations de protection de la nature contraintes de déposer  
un recours.**

**Le projet de parc éolien de Bel Coster, situé le long de la frontière française dans un cadre paysager et naturel encore préservé, est contesté par plusieurs organisations de protection de la nature devant la Cour de droit administratif et public CDAP du canton de Vaud. Des atteintes conséquentes à des milieux naturels précieux, à des espèces protégées et au paysage sont prévisibles. L'impact des effets cumulés de plusieurs projets dans un périmètre restreint n'a également pas été réglé.**

BirdLife Suisse et ses sections GOBE (Groupe ornithologique de Baulmes et environs) et COSNY (Cercle ornithologique et de sciences naturelles d'Yverdon), la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage FP, Helvetia Nostra et Pro Natura ont fait recours auprès de la CDAP du canton de Vaud contre le projet de parc éolien de Bel Coster, situé sur les communes de Lignerolle, Ballaigues et l'Abergement.

Les remarques formulées au stade de l'opposition n'ont pas été entendues. Les organisations constatent des lacunes et des erreurs dans le rapport d'impact sur l'environnement. Elles déplorent notamment les atteintes prévisibles conséquentes aux valeurs naturelles causées par la construction ou l'élargissement de plus de dix kilomètres de routes d'accès dans les forêts, pâturages boisés et pâturages secs de valeur. Les hélices sont prévues à faible distance d'aires de parade de bécasses des bois, un oiseau menacé de la liste rouge. D'autres espèces sensibles aux éoliennes sont aussi concernées.

Les ONG déplorent encore que l'implantation du parc traverse un territoire d'intérêt biologique prioritaire TIBP, pièce maîtresse du réseau écologique cantonal REC, et de l'infrastructure écologique, élément central du récent plan d'action biodiversité du canton de Vaud. D'autre part, la question de l'impact cumulé tant paysager que touchant à la biodiversité des parcs situés dans un petit périmètre (Mollendruz, Sur Grati et Bel Coster) demeure entière.

Enfin, le projet touche aussi les territoires français limitrophes. Il n'est dès lors pas étonnant que des institutions et une commune voisine soient également recourantes, leurs craintes n'ayant pas été levées.

**Plus d'informations :**

Me Xavier Rubli, avocat des ONG, tél. 021 345 36 40

François Turrian, directeur romand BirdLife Suisse, tél. 079 318 77 75

Michel Bongard, secrétaire général de Pro Natura Vaud, 079 721 00 09

Anne Bachmann, chargée d'affaires, Helvetia Nostra, 078 629 82 70

Roman Hapka, directeur suppléant FP, 0041 79 601 76 64